

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2017



N° 1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-29 et L.2121-31 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant les budgets primitifs 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les comptes de gestions 2016 résument l'ensemble des opérations comptables, en dépenses et en recettes, de l'exercice 2016 exécutées par le comptable public du SIAHVY (Trésorerie de Palaiseau) pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT la clôture de l'exercice 2016, les comptes de gestion établis par le comptable public font apparaître :

- Pour le budget principal M14 : un résultat global excédentaire de 550 790, 79 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 1 990 466,45 € et pour la section d'investissement par un déficit de 1 439 675, 66 €.
- Pour le budget annexe M14 Rivière : un résultat global excédentaire de 846 799,89 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 2 301 288,79 € et pour la section d'investissement par un déficit de 1 454 488,90 €.
- Pour le budget annexe M49 assainissement : un résultat global excédentaire de 4 568 025,85 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 6 892 977,76 € et pour la section d'investissement par un déficit de 2 324 951, 91 €.
- Pour le budget annexe M14 CLE : un résultat global excédentaire de 46 430,03 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat déficitaire de 1 703,41 € et pour la section d'investissement par un excédent de 48 133,44 €.
- Pour le budget annexe M41 Production d'énergie : aucun excédent ou déficit ; ce budget n'ayant pas fait l'objet d'exécution budgétaire en 2016.

CONSIDERANT que les résultats globaux et par section des comptes administratifs pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant aux comptes de gestion établis par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2016 par le comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de comptes.

N° 2 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Président ne peut participer au vote du compte administratif et doit quitter la séance. Aussi, il est nécessaire de désigner un autre président de séance pour le vote du compte administratif.

M. PLUMERAND désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité syndical, siégeant sous la présidence de M. PLUMERAND,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-31 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant les budgets primitifs 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

VU le compte de gestion arrêté par le comptable pour l'exercice 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les comptes administratifs sont exposés pour chaque budget par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes du SIAHVVY, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 571 986,67 €
Recettes de fonctionnement	3 562 453,12 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 990 466,45 €
Excédent antérieur reporté	- €
Excédent de clôture de fonctionnement	1 990 466,45 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	32 480,87 €
Recettes d'investissement	199 947,33 €
Résultat de l'exercice (excédent)	167 466,46 €
Déficit antérieur reporté	- 1 607 142,12 €
Déficit de clôture d'investissement	- 1 439 675,66 €
Restes à réaliser en dépenses	57 638,18 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser 2016	- 57 638,18 €
BESOIN DE FINANCEMENT (total du déficit à couvrir)	- 1 497 313,84 €

Le résultat de l'exercice 2016 se définit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 571 986,67 €	3 562 453,12 €
	Section d'investissement	32 480,87 €	199 947,33 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	1 607 142,12 €	-
TOTAL (Réalizations + reports)		3 211 609,66 €	3 762 400,45 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	57 638,18 €	-
Total des restes à réaliser à reporter en N+1		57 638,18 €	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 571 986,67 €	3 562 453,12 €
	Section d'investissement	1 697 261,17 €	199 947,33 €
TOTAL CUMULE		3 269 247,84 €	3 762 400,45 €

BUDGET ANNEXE RIVIERE - M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 263 477,01 €
Recettes de fonctionnement	3 896 263,27 €
Résultat de l'exercice (excédent)	632 786,26 €
Excédent antérieur reporté	1 668 502,53 €
Excédent de clôture de fonctionnement	2 301 288,79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	3 039 313,44 €
Recettes d'investissement	2 032 829,83 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 1 006 483,61 €
Déficit antérieur reporté	- 448 005,29 €
Déficit de clôture d'investissement	- 1 454 488,90 €
Restes à réaliser en dépenses	1 617 584,11 €
Restes à réaliser en recettes	1 798 004,47 €
Solde Restes à réaliser 2016	180 420,36 €

BESOIN DE FINANCEMENT (total du déficit à couvrir) - 1 274 068,54 €

Le résultat de l'exercice 2016 se définit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 263 477,01 €	3 896 263,27 €
	Section d'investissement	3 039 313,44 €	2 032 829,83 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	-	1 668 502,53 €
	Section d'investissement	448 005,29 €	-
TOTAL (Réalizations + reports)		6 750 795,74 €	7 597 595,63 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	1 617 584,11 €	1 798,004,47 €
Total des restes à réaliser à reporter en N+1		1 617 584,11 €	1 798,004,47 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 263 477,01 €	5 564 765,80 €
	Section d'investissement	5 104 902,84 €	3 830 834,30 €
TOTAL CUMULE		8 368 379,85 €	9 395 600,10 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - M49

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses de fonctionnement	10 689 944,52 €
Recettes de fonctionnement	14 771 548,24 €
Résultat de l'exercice (excédent)	4 081 603,72 €
Excédent antérieur reporté	2 811 374,04 €
Excédent de clôture de fonctionnement	6 892 977,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 185 260,53 €
Recettes d'investissement	11 584 318,77 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 2 600 941,76 €
Excédent antérieur reporté	275 989,85 €
Déficit de clôture d'investissement	- 2 324 951,91 €
Restes à réaliser en dépenses	3 933 803,71 €
Restes à réaliser en recettes	3 318 301,49 €
Solde Restes à réaliser 2016	- 615 502,22 €
BESOIN DE FINANCEMENT (total du déficit à couvrir)	- 2 940 454,13 €

Le résultat de l'exercice 2016 se définit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	10 689 944,52 €	14 771 548,24 €
	Section d'investissement	14 185 260,53 €	11 584 318,77 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section d'exploitation	-	2 811 374,04 €
	Section d'investissement	-	275 989,85 €
TOTAL (Réalizations + reports)		24 875 205,05 €	29 443 230,90 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	-	-
	Section d'investissement	3 933 803,71 €	3 318 301,49 €
Total des restes à réaliser à reporter en N+1		3 933 803,71 €	3 318 301,49 €
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	10 689 944,52 €	17 582 922,28 €
	Section d'investissement	18 119 064,24 €	15 178 610,11 €
TOTAL CUMULE		28 809 008,76 €	32 761 532,39 €

BUDGET ANNEXE CLE - M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	104 263,32 €
Recettes de fonctionnement	43 793,30 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 60 470,02 €
Excédent antérieur reporté	58 766,61 €
Déficit de clôture de fonctionnement	- 1 703,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	176,40 €
Recettes d'investissement	7 728,22 €
Résultat de l'exercice (excédent)	7 551,82 €
Excédent antérieur reporté	40 581,62 €
Excédent de clôture d'investissement	48 133,44 €
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser 2016	- €
BESOIN DE FINANCEMENT (total du déficit à couvrir)	- €

Le résultat de l'exercice 2016 se définit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	104 263,32 €	43 793,30 €
	Section d'investissement	176,40 €	7 728,22 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	-	58 766,61 €
	Section d'investissement	-	40 581,62 €
TOTAL (Réalizations + reports)		104 439,72 €	150 869,75 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
Total des restes à réaliser à reporter en N+1		-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	104 263,32 €	102 559,91 €
	Section d'investissement	176,40 €	48 309,84 €
TOTAL CUMULE		104 439,72	150 869,75 €

BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE - M41

N'a pas fait l'objet de réalisation sur l'exercice 2016.

N° 3 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL M14

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

VU le compte de gestion et le compte administratif 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de + 1 990 466,45 €,

CONSIDERANT le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de - 1 439 675,66 €,

CONSIDERANT le solde des restes à réaliser en investissement au 31/12/2016 de - 57 638,18 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats du budget principal (M14) conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 990 466,45 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 990 466,45 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-1 439 675,66 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-57 638,18 €
RAR dépenses	57 638,18 €
RAR recettes	0,00 €
Excédent / Besoin de financement F (= D+E)	-1 497 313,84 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	1 497 313,84 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	493 152,61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-

N° 4 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE RIVIERE (M14)

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

VU le compte de gestion et le compte administratif 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de **+ 2 301 288,79 €**,

CONSIDERANT le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de **- 1 454 488,90 €**,

CONSIDERANT le solde des restes à réaliser en investissement au 31/12/2016 de **+ 180 420,36 €**,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe Rivière (M14) conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	632 786,26 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 668 502,53 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	2 301 288,79 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-1 454 488,90 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	180 420,36 €
RAR dépenses	1 617 584,11 €
RAR recettes	1 798 004,47 €
Excédent / Besoin de financement F (= D+E)	-1 274 068,54 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	1 274 068,54 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	1 027 220,25 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-

N° 5 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M49)

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M4,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

VU le compte de gestion et le compte administratif 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de + **6 892 977,76 €**,

CONSIDERANT le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de - **2 324 951,91 €**,

CONSIDERANT le solde des restes à réaliser en investissement au 31/12/2016 de - **615 502,22 €**,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe Assainissement (M49) conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 081 603,72 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 811 374,04 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	6 892 977,76 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-2 324 951,91 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-615 502,22 €
RAR dépenses	3 933 803,71 €
RAR recettes	3 318 301,49 €
Excédent / Besoin de financement F (= D+E)	-2 940 454,13 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	2 940 454,13 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	3 952 523,63 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

N° 6 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE COMMISSION LOCALE DE L'EAU (M14)

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14,

VU la délibération du Comité syndical du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU les délibérations du Comité syndical approuvant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016,

VU le compte de gestion et le compte administratif 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT le déficit de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de **- 1 703,41 €**,

CONSIDERANT l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de **+ 48 133,44 €**,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucun reste à réaliser au 31/12/2016 sur le budget annexe CLE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe CLE (M14) conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-60 470,02 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	58 766,61 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-1 703,41 €
D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	48 133,44 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement RAR dépenses RAR recettes	
Excédent / Besoin de financement F (= D+E)	48 133,44 €
AFFECTATION = C 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F 2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-1 703,41 €

N° 7 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à -20, L.2311-1 à L.2312-4 et L.5211-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU les instructions budgétaires et comptable M14 et M4,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu le 31 janvier 2017,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits sont votés par chapitre pour le budget principal et pour les budgets annexes,

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2017,

CONSIDERANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,

CONSIDERANT les délibérations d'affectation adoptées lors de la présente séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le vote du budget principal et des budgets annexes équilibrés tel que présenté ci-dessous,

BUDGET PRINCIPAL M14		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 212 064,83 €	2 212 064,83 €
Section d'investissement	2 003 450,44 €	2 003 450,44 €
BUDGET ANNEXE RIVIERE M14		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 188 124,25 €	5 188 124,25 €
Section d'investissement	8 414 041,42 €	8 414 041,42 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	18 892 523,63 €	18 892 523,63 €
Section d'investissement	28 399 551,77 €	28 399 551,77 €
BUDGET ANNEXE CLE M14		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	263 419,97 €	263 419,97 €
Section d'investissement	121 000,00 €	121 000,00 €
BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE M41		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	15 000,00 €	15 000,00 €
Section d'investissement	- €	- €

N°8 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA 2^{ème} TRANCHE DU MOULIN DE SAULX

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.2311-3, L.5211-1 et R.2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU les instructions budgétaires et comptables M49,

VU la délibération n°16 du Comité syndical du 7 avril 2016 portant création de l'AP-CP pour le financement de la deuxième tranche des bâtiments du Moulin de Saulx,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le montant des travaux effectués et réglés en 2016 est inférieur aux crédits mis en place pour l'exercice 2016,

CONSIDERANT que cette opération est réalisée sur deux exercices budgétaires (2016-2017) et prévue sur le budget M49 Assainissement,

CONSIDERANT que le montant global de l'opération n'est pas modifié (2 160 000,00 € TTC) et que les crédits de paiement non mandatés sur l'année 2016 sont automatiquement reportés sur l'année N+1 (2017) sans pouvoir dépasser la durée totale de l'autorisation de programme,

CONSIDERANT que les crédits de paiement sont inscrits au budget concerné pour l'exercice 2017 (M49), en section d'investissement, aux chapitres et articles appropriés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP) relative au financement de la construction de la deuxième tranche du Moulin de Saulx, telle que proposée dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2016	CP 2017
AP16.01	Travaux 2 ^{ème} tranche des bâtiments Moulin de Saulx	2 160 000€	478 617, 29 €	1 681 382,72 €

N° 9 - CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT EN 2017

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.2311-3, L.5211-1 et R.2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU les instructions budgétaires et comptables M49,

VU le plan pluriannuel d'investissement du SIAHVY (2017-2020),

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les opérations suivantes feront l'objet de dépenses sur plusieurs exercices budgétaires :

- Travaux pour la station d'épuration St Lambert des Bois
- Maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration du Mesnil St Denis
- Travaux St Lambert - bourg (réseau communal)

CONSIDERANT que les crédits de paiement sont inscrits au budget annexe concerné pour l'exercice 2017 (M49), en section d'investissement, aux chapitres et articles appropriés,

CONSIDERANT que ces dépenses seront financées par les subventions des partenaires financiers (AESN, Région, Département), l'autofinancement et la redevance.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP) ci-dessous détaillées :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP17.01	Travaux STEP St Lambert des Bois	1 140 000,00 €	540 000,00 €	600 000,00 €	-
AP17.02	MOE STEP Mesnil St Denis	1 020 000,00 €	240 000,00 €	384 000,00 €	396 000,00 €
AP17.03	Travaux St Lambert - bourg	3 060 000,00 €	600 000,00 €	1 320 000,00 €	1 140 000,00 €

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.